

VIDE-GRENIER – Vendredi 8 mai 2026
de 9h à 18h - Complexe sportif de Poulpry à Bénodet

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1) Le vide-grenier est ouvert à tous : particuliers, associations, professionnels, ...
- 2) Le droit d'inscription est fixé à :
 - **5 € le mètre linéaire pour les adultes,**
 - **2 € le portant en plus du linéaire** pour les personnes ayant réservé un emplacement en bout d'allée uniquement et portant d'une longueur maximale de 1,50 mètres
 - **2 € le mètre linéaire pour les enfants de moins de 16 ans.** Ces derniers doivent être présents sur le stand et exposer des objets en rapport avec leur âge (location limitée à 1 mètre par enfant);
- 3) L'emplacement attribué est pourvu de tables sur tréteaux et chaises, **sauf demande contraire** clairement formulée sur le bulletin de réservation; ce matériel est installé par l'organisation et mis à la disposition des exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations.
- 4) En aucun cas, le stand attribué ne peut s'étendre en dehors de la place autorisée, ni être partagé ou cédé sans l'accord de l'organisation. La personne inscrite doit être présente sur le stand.
- 5) Les portants, fournis par les exposants, devront soit être placés à la place du linéaire de tables, au même prix que le linéaire de tables, (mais pas devant les tables) ou en bout de rangée au tarif de 2 € le portant. Les portants placés en bout d'allée ne devront pas faire plus d'1,50 mètres de longueur.
- 6) Le jour de la manifestation, l'exposant doit se munir de la pièce d'identité ou de la carte professionnelle, mentionnée sur le bulletin de réservation ; elle peut être réclamée pour contrôle, par les autorités compétentes.
- 7) Les objets présents appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant tant en cas de casse, vol ou préjudice; les matières inflammables sont interdites dans l'enceinte de l'établissement; la vente d'armes et le négoce d'animaux sont interdits.
- 8) **L'inscription est prise en compte** dès réception du **bulletin de réservation dûment complété, daté et signé**, de l'**enveloppe affranchie** et du **chèque de paiement**. L'exposant reçoit son emplacement et le plan du site **une semaine** avant la manifestation. Si, à réception du bulletin, il n'y a plus d'emplacement disponible, celui-ci est mis sur une liste d'attente et l'exposant sera contacté en cas de désistement. **Tout désistement dans les 48 heures précédent la manifestation ne sera pas remboursé.**
- 9) Selon l'article 321-9 du code pénal, modifié par décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, les participants non professionnels doivent attester sur l'honneur de la « non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ».
- 10) L'organisation se réserve le droit de refuser les candidatures susceptibles de troubler le bon déroulement de la manifestation.
- 11) **Les exposants sont accueillis dès 7h00 ; prêts à recevoir le public dès 9h00 ; autorisés à remballer à partir de 18h00**
- 12) Le prix d'entrée pour les visiteurs est fixé à **1,50 €**. Entrée gratuite pour les enfants de moins de 16 ans.
- 13) Les issues de secours restent dégagées en permanence. Interdiction de fumer/vapoter dans la salle.
- 14) Des aires de stationnement sont prévues pour les exposants et les visiteurs. La circulation est réglementée sur l'ensemble du site : il est interdit de stationner devant les portes, de gêner l'accès des secours et d'entraver les couloirs extérieurs de circulation.
- 15) Boissons chaudes et fraîches, casse-croûtes, frites, viennoiseries et crêpes sont en vente sur place.